



4^{ème} COmité de PIlotage « Validation du DOCOB »

Site Natura 2000 FR7200672
« Coteaux calcaires du causse de
Daglan et de la vallée du Céou »



COFIL de
lancement

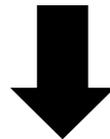
COFIL 2

Groupes de
travail

COFIL 3

COFIL Final

- **1^{ère} phase : Inventaire et description de l'existant**
 - Inventaires et descriptions biologiques
 - Recensement et description des activités socio-économiques
- **2^{ème} phase : Analyse et Hiérarchisation des enjeux**
 - Définition des entités de gestion
 - Hiérarchisation des enjeux
- **3^{ème} phase : Objectifs et Préconisations de gestion**
 - Définition des objectifs du site
 - Proposition de mesures de gestion



Validation du DOCOB

Déroulement de la séance

- Rappel des enjeux du site
- Rappel des objectifs et des actions
- Présentation et validation de la maquette financière
 - Chiffrage des actions contractuelles
 - Chiffrage des actions hors contrat
- Localisation préférentielle des actions
- Validation du périmètre Natura 2000
- Validation de la Charte

Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

RAPPEL DES ENJEUX

6 Habitats d'Intérêt Communautaire recensés sur le terrain :

- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires
- 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 5110 Formations stables xéro-thermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses
- 9340 Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*
- 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

**1 espèce
d'intérêt
communautaire**



Habitats d'espèces d'intérêt communautaire (chauves-souris, lépidoptère): prairies de fauche, boisement...



Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

RAPPEL DES OBJECTIFS ET ACTIONS

Objectifs du DOCOB

3 Objectifs à long terme

01

Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

02

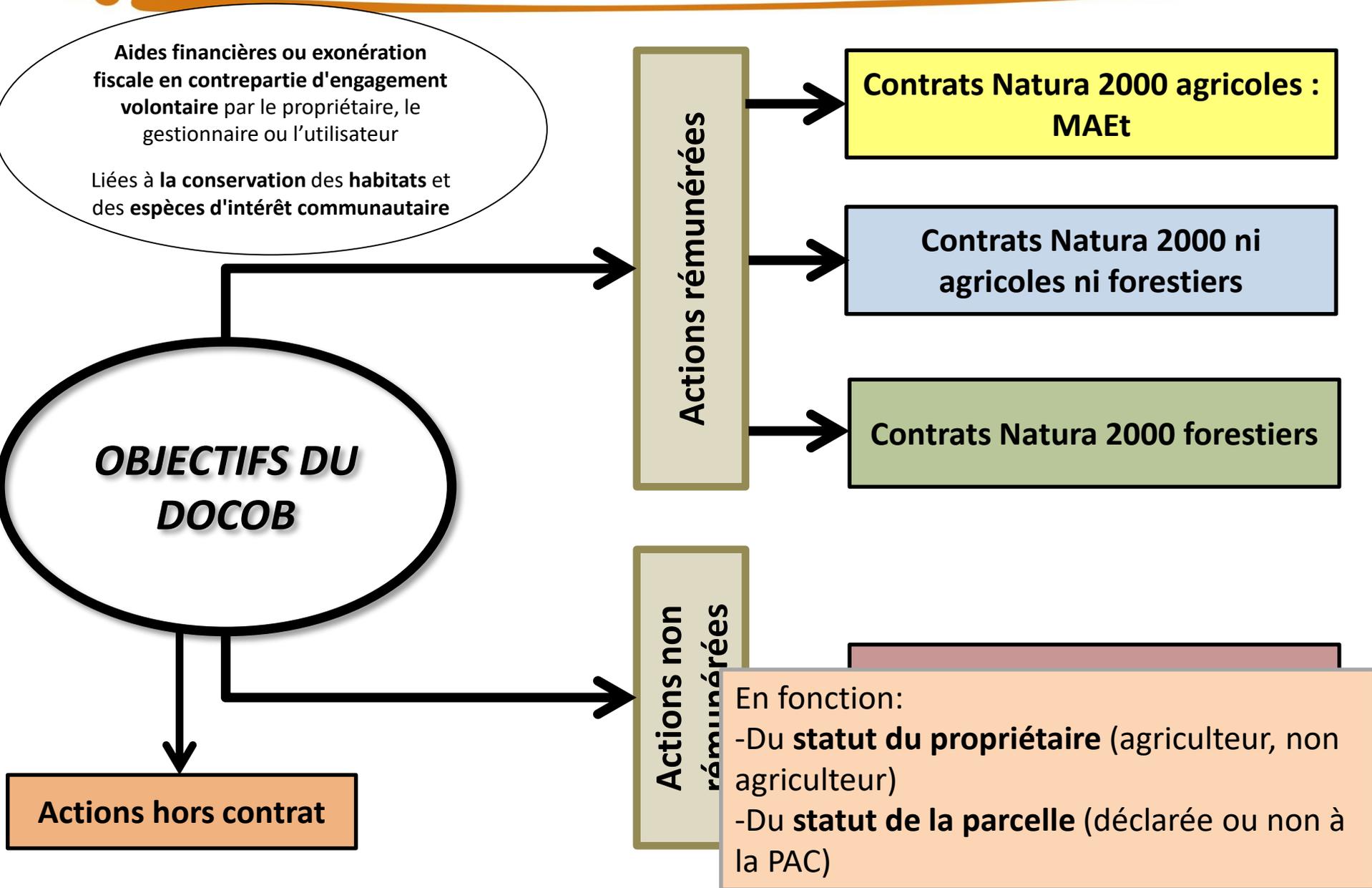
Mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces

03

Communiquer et animer le DOCOB

6 Objectifs opérationnels

Quelles actions pour le DOCOB?



O1 – Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité
O11	Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats	Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats – Entretien mécanique/manuel	GH1	1
		Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats – Entretien par gestion pastorale	GH2	1
	Milieux moyennement embroussaillés – Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats	Milieux moyennement embroussaillés – Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats - Entretien mécanique/manuel	GH3	1
		Milieux moyennement embroussaillés – Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats – Entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	GH4	1
	Milieux fortement embroussaillés – Restauration et maintien de l'ouverture des habitats	Milieux fortement embroussaillés – Restauration et maintien de l'ouverture des habitats – Ouverture et entretien mécanique/manuel	GH5	1
		Milieux fortement embroussaillés – Restauration et maintien de l'ouverture des habitats – Ouverture et entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	GH6	1
	Aide à la mise en place d'une gestion extensive par pâturage	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	GH7	1
	Maintien des surfaces en herbe / gestion extensive	Retard de fauche et absence de fertilisation	GH8	1
O12	Maintien des boisements de chênes vert	Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	GH9	3
		Investissements visant à informer les usagers de la forêt	GH10	3
	Amélioration des capacités d'accueil	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	GH11	2
		Mise en œuvre de régénération dirigée naturelle	GH12	2
O13	Maintien des habitats d'espèce	Gestion des prairies par retard de fauche	GH8	1
		Gestion extensive des prairies par pâturage	GH13	2
		Absence de traitements herbicides dans les vergers	GH14	1
	Restauration des habitats d'espèce	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	GH15	3
		Entretien de haies localisées de manière pertinente	GH16	3
		Conversion de terres arables en prairies	GH17	2
		Restauration et entretien de mares	GH18	3
Création de clairières	GH19	2		

O2 – Mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces

Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité
O21	Amélioration des connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Inventaire et suivi des populations de Damier de la Succise	SE1	2
		Complément d'inventaire sur les chiroptères	SE2	2
		Complément d'inventaire sur les habitats naturels	SE3	2
	Amélioration des connaissances sur les espèces faunistiques et floristiques patrimoniales	Inventaires faunistiques et floristiques complémentaires	SE4	2
		Élaboration et mise en œuvre des indicateurs et des protocoles de suivi	Suivi de l'évolution de la surface des habitats	SE5
	Suivi de la richesse floristique des habitats		SE6	2
	Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces	Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	SE7	1

O3 – Communiquer et animer le DOCOB

Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité	
O31	Sensibilisation à la découverte du site et de ses richesses en partenariat avec les associations et les collectivités	Animation auprès du public (accompagnement de manifestations existantes)	AN1	2	
		Conception et réalisation d'un sentier de découverte ou d'interprétation	AN2	2	
		Conception et réalisation de livret d'accompagnement au sentier, brochures...	AN3	2	
O32	Préparer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	Appropriation du DOCOB	AN4	1	
		Identification des ayants droits sur le site	AN5	1	
		Information et communication sur les mesures de gestion	AN6	1	
		Identification des besoins financiers	AN7	1	
		Aide au montage d'une Association Foncière Pastorale (AFP)	AN8	1	
		Adaptation aux nouveaux dispositifs (MAEt et Contrats Natura 2000)	AN9	1	
		Mettre en œuvre des mesures contractuelles	Identification et prise de contact avec les ayants droits	AN10	1
			Rencontre des propriétaires (contractualisation et accompagnement AFP)	AN11	1
			Diagnostic des parcelles	AN12	1
	Propositions de contrats		AN13	1	
	Aide au montage de dossier		AN14	1	
	Suivi de l'instruction		AN15	1	
	Aide à la mise en œuvre technique des mesures		AN16	1	
	Mettre en œuvre des mesures hors contrat	Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins	AN17	1	
		Ingénierie financière	AN18	1	
		Élaboration du cahier des charges techniques	AN19	1	
	Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	Conduite d'opération	AN20	1	
		Intégration des enjeux du site dans les documents de planifications (PLU, SCOT,...)	AN21	1	
		Participation à la démarche d'évaluation des incidences	AN22	1	
	Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan	Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale (AFP)	AN23	1	
		Bilan et évaluation des actions et des contrats	AN24	1	
		Préparation et animation du comité de pilotage	AN25	1	
		Coordination des avis techniques	AN26	1	
		Mise à jour du DOCOB	AN27	1	
		Rédaction des comptes-rendus	AN28	1	

SITE : FR7200672	COTEAUX CALCAIRES DU CAUSSE DE DAGLAN ET DE LA VALLÉE DU CÉOU	
Code Action : GH2 Code mesure : A32303R	Libellé de la mesure : -Milieux ouverts- Maintien de l'ouverture des habitats -Entretien par gestion pastorale-	Priorité : 1 Contrat ni agricole ni forestier
Montant unitaire retenu	Montant à titre indicatif* (sur barème) : 3240€/ha HT pour 5 ans. <i>N.B. : La circulaire DNP/SDEN modifiée du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 prévoit d'autres actions que celles définies dans l'arrêté « barème ». Ces actions restent ouvertes à la contractualisation et seront financées sur la base de devis estimatif.</i> <i>*Montant calculé sur barème (arrêté préfectoral du 4 juillet 2012) en vigueur en Aquitaine. Ce montant est présenté à titre indicatif, le bénéficiaire garde la possibilité de recourir à un financement par devis estimatif.</i>	
Objectifs de la mesure	Les pelouses sèches, éboulis et fructifées sont des milieux interconnectés entre-eux formant des mosaïques d'habitats (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts) qui font la richesse biologique de ces espaces. Sur certaines zones il est nécessaire de mener des opérations de gestion du milieu pour limiter la dynamique de fermeture (embroussaillage/boisement) de ces milieux. Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture des milieux, mais aussi la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.	
Périmètre d'application	Le périmètre du site Natura 2000	
Type de milieu visé	Pelouses, landes à Genévriers communs, landes à Buis et éboulis faiblement colonisés par les ligneux (taux d'embroussaillage inférieur ou égal à 15%)	
Surface totale des habitats concernés sur le site Natura 2000	Environ 13 ha d'HIC concernés dont le taux d'embroussaillage est inférieur ou égal à 15%	
Objectifs à 5 ans	75% soit 10 ha	
Habitats d'intérêt communautaire et Habitats d'Espèces d'intérêt communautaire concernés	Formations stables xéro-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	HIC :5110
	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires	HIC :5130
	Pelouses calcaires sèches semi-naturelles et	HIC :6210

	faciès d'emboussonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)	
	Éboulis ouest-méditerranéens thermophiles	HIC:8130
Acteur concerné	Propriétaires privés et avants droits	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> Parcelles non déclarées en SAU Recouvrement initial par les ligneux inférieur ou égal à 15% Agrément des parcelles proposées après visite et diagnostic préalable réalisé par la structure animatrice 	
Engagements		
Engagements non rémunérés		
<ul style="list-style-type: none"> Respect des périodes d'autorisation des travaux Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieu et date de déplacement, suivi sanitaire, complément alimentaire apporté, intervention sur équipements pastoraux) Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Pas de retournement, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux Pas de fertilisation, d'amendement ou d'utilisation de produits phytosanitaires 		
	Engagements rémunérés	Classement
Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité de ces engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de sanction	<ul style="list-style-type: none"> Pâturage raisonné pour éviter le sous-pâturage ou le sur-pâturage (défini lors du diagnostic de la parcelle) Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau Entretien des équipements pastoraux Maîtrise des refus de pâturage et des rejets ligneux par entretien mécanique ou manuel Travaux réalisés hors période sensible pour la faune et la flore, à préciser lors du diagnostic des parcelles Possibilité d'éliminer les rémanents de débroussaillage par points de brûlage dont le nombre et l'emplacement seront définis par la structure animatrice au moment du diagnostic de la parcelle Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur Recouvrement arboré/arbustif final inférieur ou égal à 15% conformément au zonage défini dans le diagnostic initial 	P (Principal)
Documents et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> Localisation des travaux réalisés sur cartographie précise (extrait cadastral ou au moins au 1/5000ème) 	

	<p>accompagnée de photographies montrant l'état initial.</p> <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic initial réalisé par la structure animatrice ou une autre structure agréée (choix des « zones » et des surfaces concernées, des points de brûlage, réalisation des photographies) Cahier des charges de la mesure Présentation des devis et factures si travaux réalisés par une entreprise (prestataire) Cahier d'enregistrement des interventions (travaux en régie) Cahier de pâturage Le versement des indemnités sera effectué après réception d'une déclaration de réalisation des opérations prévues par le signataire auprès de la DDT
Interdiction de cumul avec les mesures	
Contrôle	
Point de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des travaux conformes aux engagements et au diagnostic initial réalisé : chargement, période de mise à l'herbe et de retrait des animaux, maîtrise des refus de pâturage et des rejets ligneux, respect des zonages réalisés (points de brûlage, conservation d'îlots arbustifs...), taux d'embroussaillage final respecté (maintien d'un taux d'embroussaillage inférieur ou égal à 15%), et respect des périodes d'intervention définies Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (travaux réalisés par le bénéficiaire) Existence et tenue du cahier de pâturage Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (travaux réalisés par un prestataire)
Sanctions	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'hectares contractualisés Descriptif simplifié des parcelles concernées, en première et en dernière année de contrat (taux de recouvrement des ligneux) Suivi photographique
Modalités financières	<ul style="list-style-type: none"> <u>Montant sur barème (donné à titre d'exemple) :</u> Le tableau ci-dessous présente la liste des actions (obligatoires ou non) éligibles à un financement sur barème et les modalités financières de mise en œuvre (Arrêté préfectoral du 04 juillet 2012 en vigueur).

Opérations	O/N*	Modalités	Coût Unitaire	Variable **
Entretien des équipements pastoraux	O		45 €/ha/an	5
Suivi des animaux**	O	Suivi faible	100 €/ha/an	5***
		Suivi important	300 €/ha/an	
		Pâturage itinérant	800 €/ha/an	
Transport des animaux	N		30 €/100km	1 à 5
Fauche des refus	N		135 €/ha/an	1 à 5
Exportation des produits	N		70 €/ha/an	1 à 5

* O : Obligatoire N : Non Obligatoire
 ** : nombre d'années sur lesquelles une pratique doit être réalisée au cours du contrat
 *** Suivi faible : suivi de moins de 20 heures/UGB/an
 Suivi important : suivi de plus de 20 heures/UGB/an
 Pâturage itinérant : conduite des animaux par un berger
 **** Lors d'un projet de réouverture par mise en place d'un pâturage adapté, les modalités de suivi peuvent être évolutives au fil de la réouverture du milieu. Le contrat pourra alors prévoir différentes modalités de suivi, un seul mode de suivi étant réalisé chaque année.

Les années d'intervention et le nombre d'interventions sont donnés à titre indicatif et seront à définir au moment du diagnostic de la parcelle.

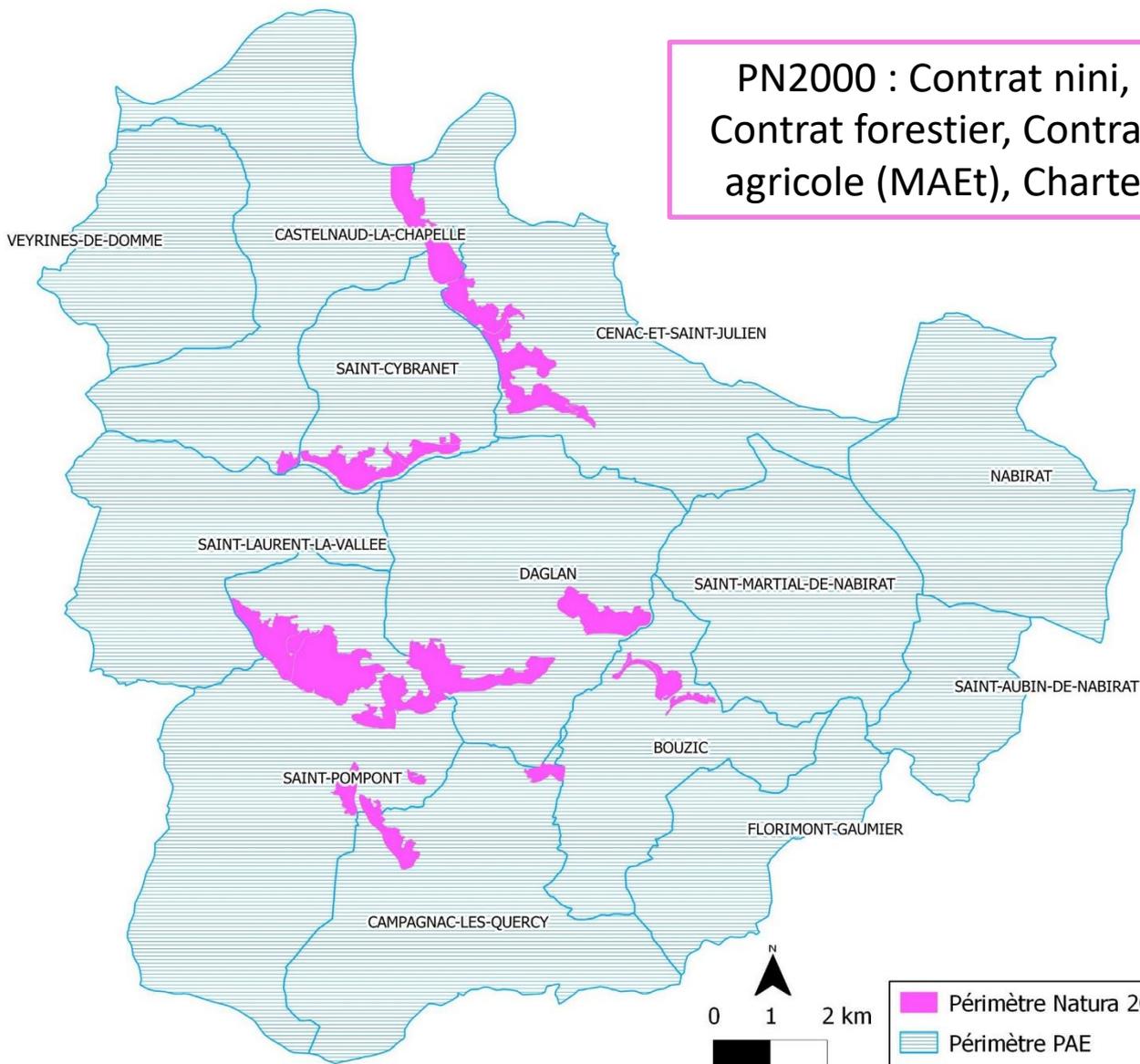
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Entretien des équipements pastoraux					
Suivi des animaux*					
Transport des animaux					
Fauche des refus					
Exportation des produits					

*Pâturage itinérant

Montant total du contrat (sur 5 ans) : **3240€/ha HT**

- Montant sur devis
Les actions mentionnées dans la circulaire DNP/SDEN modifiée du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 restent ouvertes à la contractualisation en Aquitaine, sur la base d'un devis et financées sur présentation de factures acquittées, qu'elles soient également contractualisables sur barèmes ou non.
Une modulation du montant pourra être acceptée par les services de l'état (DREAL, DDT) dans le cadre d'une intervention par une entreprise. Cette modulation devra impérativement s'appuyer sur un devis détaillé mentionnant l'ensemble des coûts présentés et être validée par l'animateur. En fonction du niveau de coût proposé, le devis pourra être refusé.

Ressources financières	Europe / État / Participation éventuelle des collectivités territoriales
------------------------	--



PN2000 : Contrat nini,
Contrat forestier, Contrat
agricole (MAEt), Charte

Enjeu habitats

PAE: Contrat agricole
(MAEt)

**Enjeu habitats et
chauves-souris**

Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

MAQUETTE FINANCIÈRE

Actions susceptibles de bénéficier de contrats ni agricoles ni forestiers

Priorité	N°fiche action	Intitulé	Surface totale (ha)	Quantité concernée (% superficie totale)	Surface concernée (ha)	Prix unitaire HT moyen/an	Montant / ha sur 5 ans	Montant contrat
1	GH1	Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats – Entretien mécanique/manuel ¹	13,5	75	10,13	370 €	1 850 €	18 731 €
1	GH2	Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats – Entretien par gestion pastorale ¹	13,5	75	10,13	648 €	3 240 €	32 805 €
1	GH3	Milieux moyennement embroussaillés – Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats - Entretien mécanique/manuel	20	50	10,00	570 €	2 850 €	28 500 €
1	GH4	Milieux moyennement embroussaillés – Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats – Entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	20	50	10,00	878 €	4 390 €	43 900 €
1	GH5	Milieux fortement embroussaillés – Restauration et maintien de l'ouverture des habitats – Ouverture et entretien mécanique/manuel	15,5	25	37,75	739 €	3 695 €	139 486 €
1	GH6	Milieux fortement embroussaillés – Restauration et maintien de l'ouverture des habitats – Ouverture et entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	15,5	25	37,75	1 107 €	5 535 €	208 946 €
1	GH7	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique			2,00	4 820 €	9 640 €	9 640 €
TOTAL (HT)								482 009 €

Objectifs de contractualisation à 5 ans

Actions susceptibles de bénéficier de **contrats agricoles**

Priorité	N°fiche action	Intitulé	Surface totale (ha)	Quantité concernée (% superficie totale)	Surface concernée (ha ou ml)	Prix unitaire HT moyen/an	Montant / ha sur 5 ans	Montant contrat
1	GH1 GH2 GH3 GH4 GH5 GH6	Tous types de milieux (ouverts à fortement embroussaillés) Tous contrats MAEt confondus ¹	1387	10	138,70	300 €	1 500 €	208 050 €
1	GH8	Retard de fauche et absence de fertilisation	8	50	4	275	1 375	5 500,00
1	GH8	Gestion des prairies par retard de fauche	1300	5	65	275 €	1 375 €	89 375 €
2	GH13	Gestion extensive des prairies par pâturage	1300	5	65	261 €	1 305 €	84 825 €
1	GH14	Absence de traitements herbicides dans les vergers	71	40	28,4	214 €	1 070 €	30 388 €
3	GH15	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	Indéfini		100	17 €	85 €	8 500 €
3	GH16	Entretien de haies localisées de manière pertinente	Indéfini		2000	0,86 €	4 €	8 600 €
2	GH17	Conversion de terres arables en prairies	1339	2	26,78	251 €	1 255 €	33 609 €
3	GH18	Restauration et entretien de mares	Indéfini		5	135 €	675 €	3 375 €
TOTAL (HT)								472 222 €

Objectifs de contractualisation à 5 ans

Actions susceptibles de bénéficier de **contrats forestiers**

Priorité	N°fiche action	Intitulé	Surface totale (ha)	Quantité concernée (% superficie totale)	Surface concernée (ha ou ml)	Prix unitaire HT moyen/an	Montant / ha sur 5 ans	Montant contrat
3	GH9	Mise en défens de type d'habitats communautaires	16,48		500,00	20 €	10 000 €	10 000 €
3	GH10	Investissements visant à informer les usagers de la forêts			1,00	15 000 €	15 000 €	15 000 €
2	GH11	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	319,41	2	6,39	2 000 €	2 000 €	12 776,40 €
2	GH12	Mise en œuvre de régénération dirigée naturelle	16,48	6	0,99	2 100 €	10 500 €	10 382,40 €
2	GH19	Création de clairières	302	0,5	1,51	4 000,00 €	4 000,00 €	6 040 €
TOTAL (HT)								54 199 €

Objectifs de contractualisation à 5 ans

Actions hors contrats

Priorité	N°fiche action	Intitulé	Unité	Quantité concernée	Prix unitaire HT moyen/an	Montant sur 5 ans
2	SE1	Inventaire et suivi des populations de Damier de la Succise	jours	6	500 €	3 000 €
2	SE2	Complément d'inventaire sur les chiroptères	jours	10	500 €	5 000 €
2	SE3	Complément d'inventaire sur les habitats naturels	jours	9	500 €	4 500 €
2	SE4	Inventaires faunistiques et floristiques complémentaires	jours	26	500 €	13 000 €
2	SE5	Suivi de l'évolution de la surface des habitats	jours	15	500 €	7 500 €
2	SE6	Suivi de la richesse floristique des habitats	jours	22	500 €	11 000 €
1	SE7	Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	jours	A définir		A définir
2	AN1	Animation auprès du public (accompagnement de manifestations existantes)	jours	3	500 €	1 500 €
2	AN2	Conception et réalisation d'un sentier de découverte ou d'interprétation	jours	A définir		A définir
2	AN3	Conception et réalisation de livret d'accompagnement au sentier, brochures...	jours	A définir		A définir
TOTAL (HT)						45 500 €

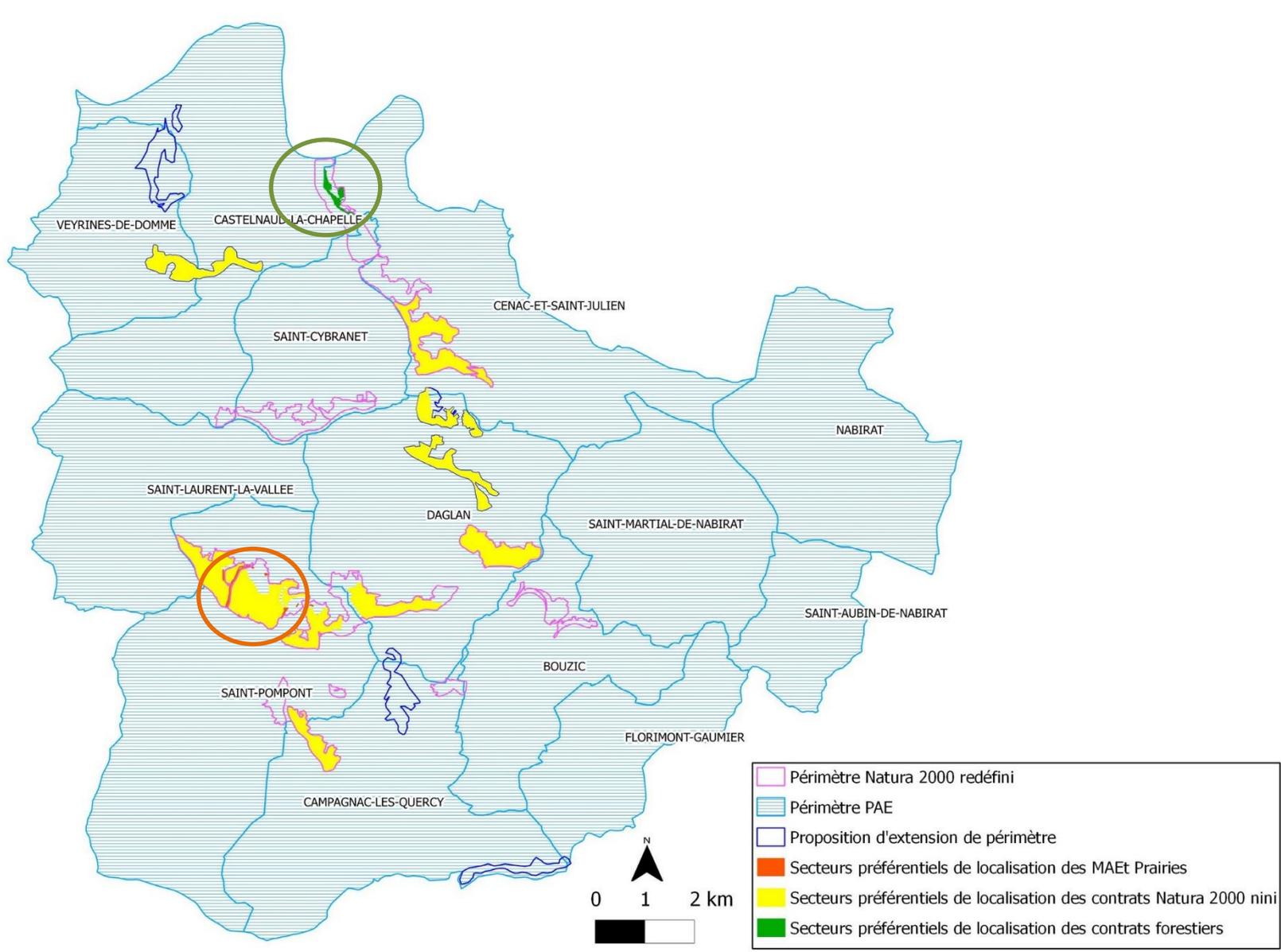
Maquette financière du DOCOB

Actions d'animation du DOCOB

Priorité	Code action	Intitulé	Type de mesure	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Coût sur 5 ans
				Quantité (jours)	Coûts	Quantité (jours)	Coûts	Quantité (jours)	Coûts	Quantité (jours)	Coûts	Quantité (jours)	Coûts	
1	AN4	Appropriation du DOCOB	Hors contrats	2	1 000 €									1 000 €
1	AN5	Identification des ayants droits sur le site	Hors contrats	10	5 000 €									5 000 €
1	AN6	Information et communication sur les mesures de gestion	Hors contrats	3	1 500 €			3	1 500 €					3 000 €
1	AN7	Identification des besoins financiers	Hors contrats	2	1 000 €	2	1 000 €	2	1 000 €					3 000 €
1	AN8	Aide au montage d'une Association Foncière Pastorale (AFP)	Hors contrats	2	1 000 €	1	500 €	1	500 €					2 000 €
1	AN9	Adaptation aux nouveaux dispositifs (MAET et Contrats Natura 2000)	Hors contrats	10	5 000 €									5 000 €
1	AN10	Identification et prise de contact avec les ayants droits	Hors contrats	4	2 000 €	5	2 500 €	5	2 500 €					7 000 €
1	AN11	Rencontre des propriétaires contractualisation et accompagnement (AFP)	Hors contrats	29	14 500 €	28	14 000 €	28	14 000 €					42 500 €
1	AN12	Diagnostic des parcelles	Hors contrats	20	10 000 €	25	12 500 €	25	12 500 €					35 000 €
1	AN13	Propositions de contrats	Hors contrats	5	2 500 €	7	3 500 €	7	3 500 €					9 500 €
1	AN14	Aide au montage de dossier	Hors contrats	5	2 500 €	7	3 500 €	7	3 500 €					9 500 €
1	AN15	Suivi de l'instruction	Hors contrats	3	1 500 €	3	1 500 €	3	1 500 €					4 500 €
1	AN16	Aide à la mise en œuvre technique des mesures	Hors contrats	8	4 000 €	11	5 500 €	11	5 500 €					15 000 €
1	AN17	Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins	Hors contrats	2	1 000 €	2	1 000 €	2	1 000 €					3 000 €
1	AN18	Ingénierie financière	Hors contrats	3	1 500 €	4	2 000 €	4	2 000 €					5 500 €
1	AN19	Élaboration du cahier des charges techniques	Hors contrats	2	1 000 €	3	1 500 €	3	1 500 €					4 000 €
1	AN20	Conduite d'opération	Hors contrats	1	500 €	2	1 000 €	2	1 000 €					2 500 €
1	AN21	Intégration des enjeux du site dans les documents de planifications (PLU, SCOT,...)	Hors contrats	5	2 500 €	2	1 000 €	2	1 000 €					4 500 €
1	AN22	Participation à la démarche d'évaluation des incidences	Hors contrats	2	1 000 €	2	1 000 €	2	1 000 €					3 000 €
1	AN23	Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale (AFP)	Hors contrats	15	7 500 €	10	5 000 €	10	5 000 €					17 500 €
1	AN24	Bilan et évaluation des actions et des contrats	Hors contrats	3	1 500 €	3	1 500 €	4	2 000 €					5 000 €
1	AN25	Préparation et animation du comité de pilotage	Hors contrats	4	2 000 €	2	1 000 €	2	1 000 €					4 000 €
1	AN26	Coordination des avis techniques	Hors contrats	2	1 000 €	2	1 000 €	2	1 000 €					3 000 €
1	AN27	Mise à jour du DOCOB	Hors contrats	1	500 €	2	1 000 €	2	1 000 €					2 500 €
1	AN28	Rédaction des comptes-rendus	Hors contrats	2	1 000 €	2	1 000 €	3	1 500 €					3 500 €
TOTAL (HT)				145	72 500 €	125	62 500 €	130	65 000 €					200 000 €

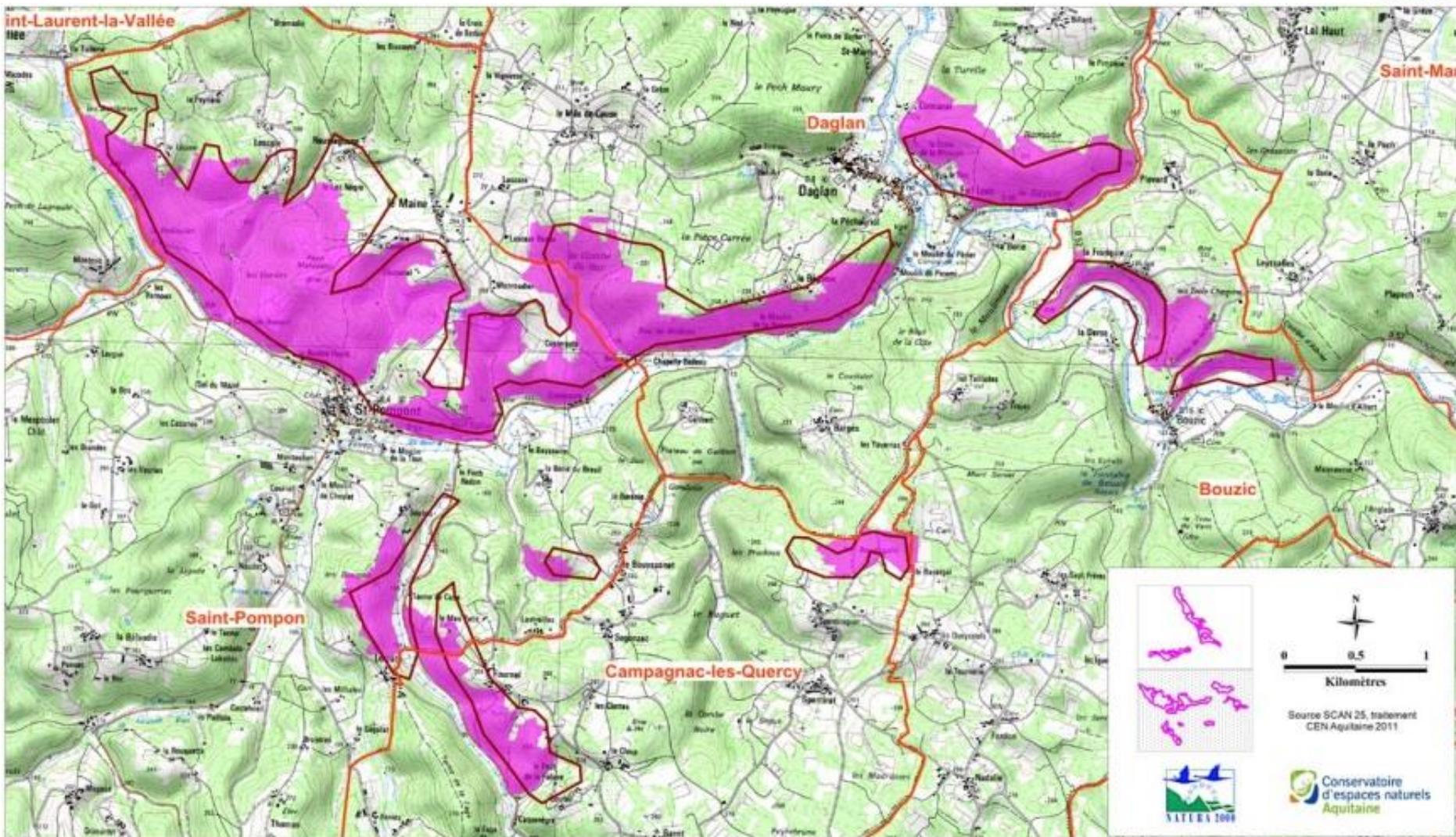
Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

LOCALISATION PRÉFÉRENTIELLE DES ACTIONS



Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

VALIDATION DU PÉRIMÈTRE



Site Natura 2000 FR7200672 "Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou"

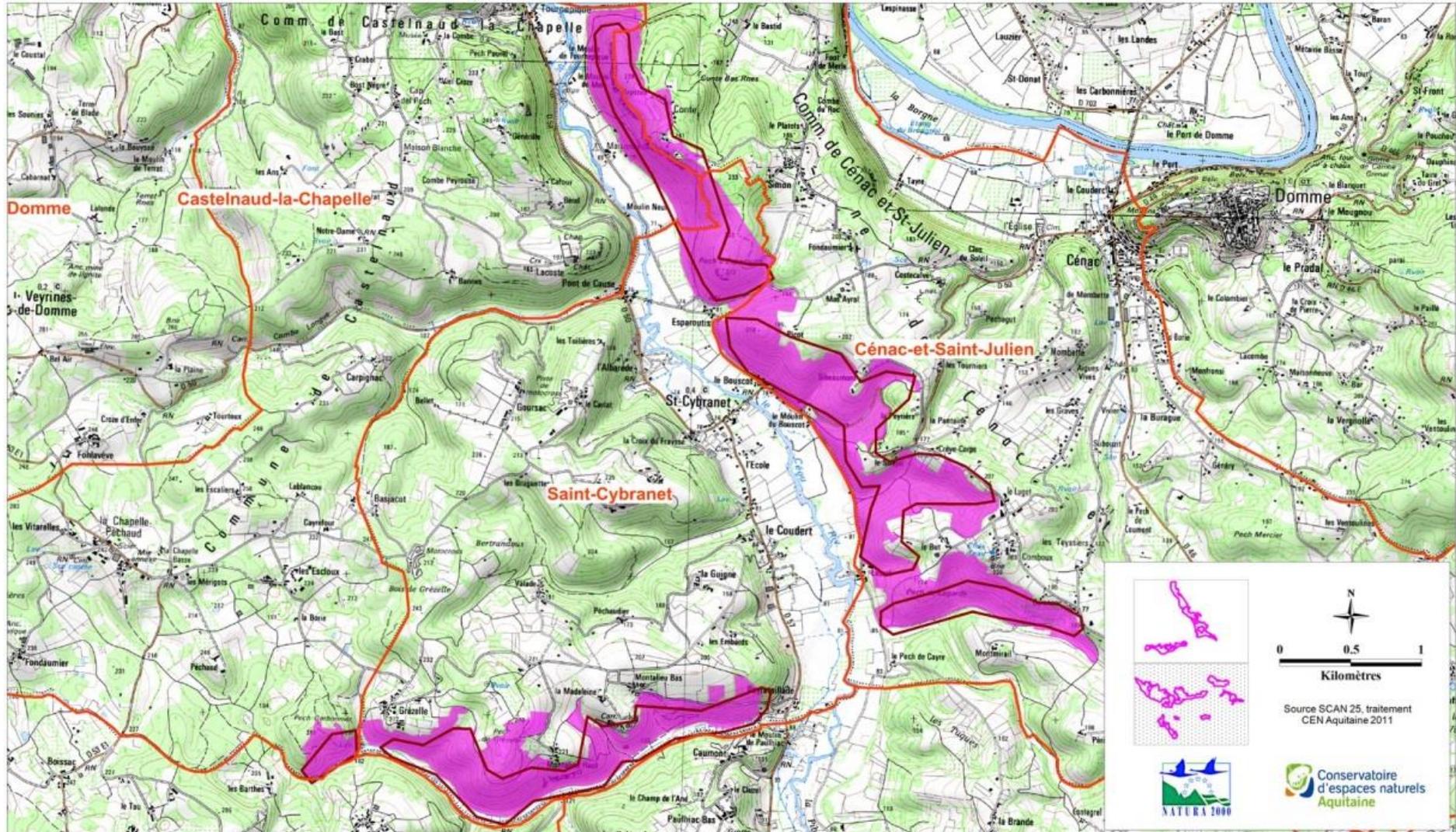
Localisation et emprise du périmètre initial redéfini

Limites communales

Périmètre initial Natura 2000 (FSD)

Périmètre initial redéfini Natura 2000

Périmètre du site réajusté



Site Natura 2000 FR7200672 "Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou"

Localisation et emprise du périmètre initial redéfini

 Limites communales

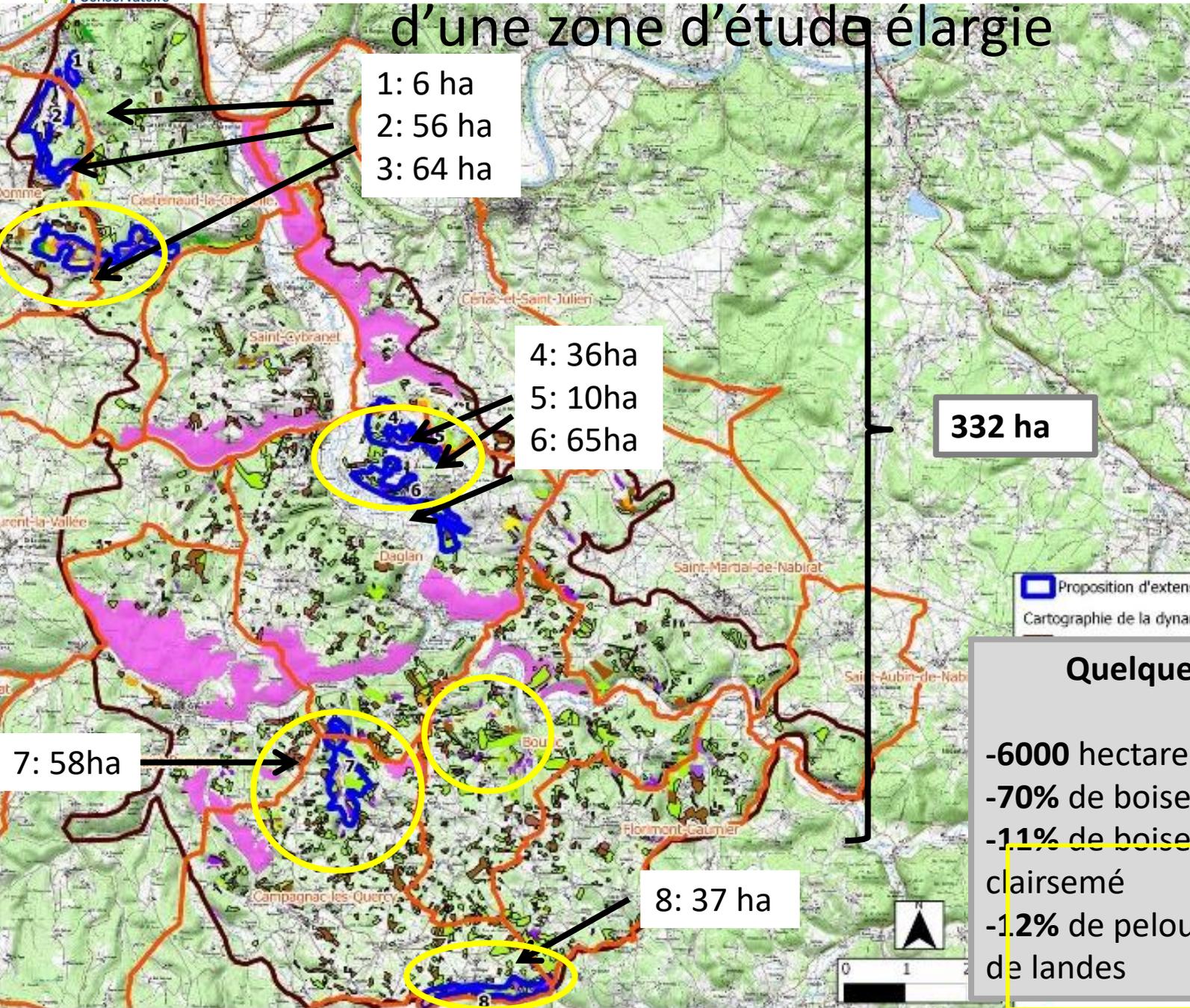
 Périmètre initial Natura 2000 (FSD)

 Périmètre initial redéfini Natura 2000

Analyse de la dynamique de la végétation au sein d'une zone d'étude élargie



Conservatoire



332 ha

Proposition d'extension de périmètre
Cartographie de la dynamique de végétation (extrapolation)

Quelques chiffres:

- 6000 hectares cartographiés
- 70% de boisement
- 11% de boisement clairsemé
- 1.2% de pelouses calcaires et de landes

Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

VALIDATION DE LA CHARTE

La Charte Natura 2000

- La charte Natura 2000 vise la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Elle a pour objectif de favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation.
- Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » une gestion qui permet le maintien des habitats et espèces remarquables au sein du périmètre du site.
- Le signataire peut être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. Le signataire s'engage pour une durée de 5 ans.

- **Des recommandations:**
 - non soumises à contrôle. Il s'agit de mesures de gestion favorables aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire mais que le signataire n'est pas formellement tenu de respecter.
- **Des engagements:**
 - contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Seuls les engagements ouvrent droit aux avantages de la charte.

- Engagements et recommandations pour les différents types de milieux:
 - **Pelouses sèches et landes** : ne pas dégrader la végétation, évacuer les rémanents en cas de travaux...
 - **Prairies**: ne pas détruire les prairies, ne pas les boiser,
 - **Formations boisées hors forêts**: ne pas détruire les haies, les bosquets, ne pas utiliser de produits phytosanitaires
 - **Milieux forestiers**: ne pas entreposer de déchets, ne pas modifier la nature du boisement
 - **Activités de loisirs**: ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des chemins de randonnée.

Calendrier prévisionnel

	Semaine 45	Semaine 46	Semaine 47	Semaine 48	Semaine 49	Semaine 50	Semaine 51
COFIL Final							
Mise en ligne du DOCOB							
Retour remarques							
Rendu document final							

Par mail:
Nolwenn Quéro
n.quiero@cen-aquitaine.fr

Merci pour votre attention

